N° 2023/37

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Rue de la Croix Boissy en raison de travaux de raccordement, et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1er : En raison de travaux réalisés par la société MGC domiciliée 17 Bis rue des Rochettes à MORIGNY CHAMPIGNY (91150) pour le compte de VEOLIA concernant la création d'un raccordement EP (eau potable) et EU (eaux usées) au droit de la propriété sise 10 B rue de la Croix Boissy à Fontenay-le-Vicomte (91540), la circulation sera restreinte du lundi 22 mai 2023 au vendredi 25 mai 2023 inclus.

Article 2 : Les restrictions consisteront en une signalisation adaptée au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur demi- chaussées.

Article 3 : Un arrêté sera affiché aux abords de la zone des travaux.

Article 4 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 15 mai 2023

D. CORRE
1er Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE 91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : mairie.flv@wanadoo.fr
www.fontenaylevicomte.fr